



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

JULIE BENETTI

PORTRAIT D'UNE RECTRICE HEUREUSE

P4

1,60€

ÉDITOS P3 • KAMPÀ P3 • INTERVIEW JEAN-FÉLIX ACQUAVIVA P6
LIVRES P8 • ACTUALITÉS & BRÈVES P18 • BATTÌ P21 • AGENDA P22



PROMOUVOIR - ENCOURAGER - RÉCOMPENSER

PRIX VARENNE

2018

Journalistes
de la Presse
Hebdomadaire
Régionale



DOTATION* :

Prix Varenne

5 000 €

Prix Jeune
journaliste

3 000 €

Avec le concours de



Modalités et inscriptions :
<http://www.fondationvarenne.com>
du 1^{er} juin au 17 septembre 2018

*Dotation globale pour l'ensemble des Prix Varenne 2018 : 70 000 €

Patti chjari, amici cari*

La saison touristique débute, nos rues se remplissent de vos pas, de vos accents parfois lointains, ici on dit pointus, et certaines tenues vestimentaires nous rappellent le succès cinématographique de Camping. Mais bon, vous êtes en vacances. Alors, comme nous sommes attachés à quelques valeurs d'accueil, voici trois petits conseils pour que votre séjour se déroule au mieux.

Le premier est un rappel. Lorsque vous êtes attablés à nos terrasses, ne vous lancez pas dans d'aléatoires comparaisons. C'est risqué ! Le serveur corse est parfois peu enclin à parler mais peut s'avérer piquant si on insiste. Et puis laisser un pourboire n'est certes pas une obligation mais fait partie d'un savoir-vivre dont on ne veut pas se défaire.

Le deuxième concerne votre conduite, parfois sportive, sur les chemins de notre pays que nous connaissons par cœur, comme vous le savez ! Malgré nos nombreuses sollicitations auprès des services concernés, ils sont souvent déformés par des nids de poule ou encombrés par quelques cochons et vaches. Ne vous inquiétez pas, rien d'anormal. Nos animaux aiment se promener à leur guise et en toute liberté même sur les plages. Par contre, si nous sommes conscients que nos routes sinueuses peuvent vous donner la nausée, il y a une chose qui nous chiffonne réellement. Ne laissez pas se créer un cortège automobile digne d'un mariage derrière vous, préférez vous déporter sur la droite et ralentir afin que nous puissions vous dépasser.

Enfin, dernier petit conseil, pour les amateurs de souvenirs. Nous sommes au regret de vous dire que nous ne produisons toujours pas de saucisson d'âne. Cet équidé fait partie de notre patrimoine agricole, pas culinaire.

Voilà, maintenant que vous connaissez la règle de trois à glisser dans vos valises, soyez les bienvenus chez les Corses et bonne chance ! ■

dominique.pietri@yahoo.fr

*Les bons comptes font les bons amis



Da Roland FRIAS

O Sà, per l'eternità

S'hè amparatu cù tanta tristezza è emozione ch'ellu si n'hè andatu -troppu prestu- Santu Montera. U mondu di a cultura corsa hè in dolu. A perdita hè tamanta. Era propiu un'di i cantadori i più attalenti di a so generazione. Ma aldilà di a so voce tremenda è di u so ingeniu musicale senza parù, Santu Montera era un omu di bè, un esempiu per

À MODU NOSTRU

tutti issi giovani gruppi ch'ellu incuragia, porghjendu li a manu, è consiglii sinceri è cumpagni... Era a so passione è a spartia sempre cù garbu è cù stintu, sempre cù u surrisu è cù bravezza. Era sputica è luminosa a so anima. Ci hà incantatu è cummosu tante volte cù canzone chè nò teneremu, di sicuru, à mente è in core : *Stirling Bridge, Mi ne vogu, Armunia, L'isula sola...* ch'ellu hà cumpostu, ch'ellu sunava o ch'ellu cantava, à fiancu à i so amichi curtinesu cù i quali avia inghjennatu, à principiu di l'anni 2000, u Gruppù Vitalba. Qualchì mese fà, avianu cacciatu un terzu discu, *In terra d'omi*. Un'opera per a quale s'era impegnatu assai. In l'11 passi novi, mintuvava à spessu *D'umbria è di sulana, In terra d'omi* ma sopr'à tuttu *Dui soli in u mio celu* dedicatu à a so moglia è à a so figliola. Santu era arradicatu à a Corsica è à a so cità di Corti induv'ellu hè natu. Famiglia, amicizia, musica, eranu e parole maestre chì li schjarianu u chjassu è davanu fiatu à u so campà. I cantadori è musicanti, ma dinò a ghjente in generale, u tenianu caru. Dopu à l'annunziu di a so partenza per l'altru mondu, sò state numerose e testimonianze è i missaggi di scunsulazione. Ancu l'eletti anu salutatu a so memoria, quella di qualchissia di gran'valore è di grand'umanità, d'un artistu è d'un militante culturale di prima trinca, ch'hà da mancà à issu paese. Si tratta d'una vera stracciatu cum'è l'hà scritta Alanu Di Meglio, profissore d'Università è direttore di u Centru culturale universitariu. Una stracciatu è una disgrazia chì ci ramentanu quant'ella pò esse crudele a vita. Pensemu forte à ellu, à a so famiglia, à tutti i so cari è à l'amichi di u Gruppù Vitalba. Di core simu cun elli è li presentemu e nostre cunduglianze afflitte. Nimu ùn puderà mai rimpiazzà lu ma ribomberà u so cantu per l'eternità. Ch'ellu riposi in santa pace è in paradisu... ■

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS

société locataire gérante

Immeuble Marevista

12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales : Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-ajaccio@orange.fr

en partenariat avec Télé Paese

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • mail : brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009



Fondateur Louis Rioni



JULIE BENETTI

**«RENDRE À LA CORSE
UN PEU DE CE
QU'ELLE M'A DONNÉ»**

Julie Benetti, nouvelle rectrice de Corse depuis le 18 juin dernier, entend placer l'académie sous le signe de l'ambition et des grands projets. Professeure de droit public, elle occupe cette fonction pour la première fois et retrouve dans le même temps l'île de ses origines à laquelle elle espère apporter autant qu'elle a pu recevoir.

« **J**e suis une rectrice heureuse ». Julie Benetti, nouvellement nommée à la tête de l'Académie de Corse, ne cache pas sa joie. Dans les yeux de cette jeune femme brune, il est facile de lire toute la fierté éprouvée, quelques jours après sa prise de fonction. Il faut dire que grâce à ce poste, elle retrouve le territoire de ses origines.

Née à Ajaccio il y a 42 ans, la nouvelle rectrice est viscéralement attachée à l'île de Beauté depuis son plus jeune âge. « *Mes grands-parents paternels étaient de Zoza et Levie et mes grands-parents maternels de San Gavino et Gualdariccio. J'ai passé toutes mes vacances scolaires au village, tantôt chez les uns, tantôt chez les autres. Une grande partie de moi est en Corse* », raconte-t-elle en précisant avoir grandi près de Paris.

C'est là-bas, loin de l'Alta Rocca si chère à son cœur, qu'elle étudie dans la prestigieuse Université Panthéon-Sorbonne, où elle valide un doctorat en droit public en 2004. Brillante universitaire, de 2006 à 2010 elle est maîtresse de conférences dans l'université parisienne, avant d'obtenir l'agrégation de droit public et d'être affectée à l'Université de Reims-Champagne Ardennes, où elle exercera jusqu'en 2015.

Forte de ses compétences, en 2013 elle est l'une des rédactrices du rapport Carcassonne, sur le devenir institutionnel de la Corse. Un moment très émouvant pour la juriste : « *D'abord parce que j'avais l'impression d'œuvrer directement pour la Corse, en participant à la rédaction de ce rapport avec mon amie le professeur Wanda Mastor et avec le professeur David Capitant. Mais aussi, parce que le professeur Guy Carcassonne est décédé brutalement quelques jours avant notre audition devant l'Assemblée de Corse. Pour moi, ce moment reste empreint d'une très grande émotion et d'une très grande reconnaissance pour le professeur Carcassonne qui, le premier, m'a permis de mettre mes compétences au service de la Corse* ».

Une nouvelle ligne s'ajoute à ce CV déjà bien fourni en 2015, date à laquelle Julie Benetti rejoint à nouveau la Sorbonne en tant que professeure de droit public. Trois ans plus tard, elle est présente pour être nommée rectrice. Elle fait alors savoir combien elle serait heureuse de prendre son premier poste sur l'île. « *J'ai désiré ardemment venir en Corse. Elle m'a beaucoup donné et je souhaiterais lui rendre un peu à mon tour* », confie-t-elle en ajoutant : « *Aujourd'hui, cette chance m'est donnée de pouvoir œuvrer d'une autre façon au bien commun le plus précieux selon moi, qu'est l'éducation de nos enfants. Ce qui m'importe, c'est d'œuvrer, pour ma petite part et dans la mesure des moyens qui sont les miens, à l'accomplissement et à l'émancipation des jeunes* ».

Dans cette optique, profitant d'une première rencontre avec la presse le 21 juin dernier, elle a d'ores et déjà fixé ses priorités pour l'académie, au premier rang desquelles l'égalité des chances. « *La scolarisation des enfants en milieu rural fera l'objet de toute*

mon attention. Nous devons de même porter tous nos efforts sur la résorption des inégalités sociales à travers le réseau d'éducation prioritaire, le dédoublement des classes préparatoires et des CE1, la montée en puissance du dispositif devoirs faits, la lutte contre le décrochage scolaire et les mesures d'accompagnement dans l'orientation des élèves », détaille-t-elle. Deuxième objectif majeur, elle aspire à ce que l'école aide à la fois pleinement les jeunes corses à construire leur avenir dans l'île, « *mais aussi à les ouvrir aux opportunités dont ils se croient trop souvent être privés du fait de l'insularité* ». « *Il faut travailler à la valorisation de la voie professionnelle et de l'apprentissage, encourager la mobilité étudiante, développer les filières d'avenir pour l'île, à travers en particulier les campus des métiers et les fédérations inter-académiques, et tirer partie de cet atout formidable de la situation géographique de la Corse pour offrir à sa jeunesse les meilleures perspectives d'avenir* », énumère la jeune rectrice. « *En un mot, je veux que l'action de l'Académie de Corse soit placée pour ces prochaines années sous le signe de l'ambition et des grands projets pour donner à la jeunesse corse tous les moyens de son accomplissement* », résume-t-elle avec toujours une douceur et une pédagogie dans la voix, conservées des ses années de professorat.

Enfin, très attachée à l'enseignement de la langue corse, elle s'est dite consciente « *des difficultés qui se posent aujourd'hui dans la diffusion de cet enseignement dans le second degré, mais également dans la formation, le recrutement et l'accompagnement des enseignants habilités en langue corse* ». « *Personne ne peut se satisfaire de la disparition d'une langue et avec elle de tout un pan de notre culture et de notre mémoire* », a-t-elle renchérit.

Nourrir un dialogue avec tous les territoires de l'île Dès ses premières heures dans son nouveau rôle, souhaitant démontrer que l'école est partout et n'oublie personne, la rectrice a par ailleurs marqué le désir d'aller visiter les établissements de tous les territoires de l'île, urbains comme ruraux. « *Je veux aller à la rencontre des personnels de direction, des enseignants, des élèves, et des parents d'élèves où qu'ils se trouvent afin de nourrir un dialogue que je veux continu et confiant* », indique-t-elle.

À l'aube de cette nouvelle mission, elle a aussi voulu saluer « *le formidable potentiel de la jeunesse corse* » avant de conclure : « *J'ai le sentiment de pouvoir contribuer, dans un domaine qui est le mien, à rendre un peu à la Corse ce qu'elle m'a donné et à pouvoir contribuer, avec l'ensemble de la communauté éducative, à décroiser l'avenir de la jeunesse corse. Evidemment ce ne sera pas un chemin toujours facile. Je ne prétends pas qu'il n'y aura pas quelques fois des tensions, des difficultés, des incompréhensions, des désaccords. Mais ce dont je suis convaincue, c'est qu'avec tous les acteurs du monde éducatif et tous les élus, nous pourrions nous retrouver sur un objectif qui est celui de l'intérêt général et celui de notre jeunesse* ». ■ **Manon PERELLI**

UNE PREMIÈRE RECTRICE POUR LA CORSE

Bien installée dans son rôle de professeure des universités, Julie Benetti n'imaginait pas qu'en cette fin d'année scolaire 2018 elle se retrouverait à la tête d'une académie. « Très franchement, je n'y avais même pas songé. J'avais une vision sans doute un peu ancienne du recteur : plutôt un homme, plus âgé et une mission qui vous est confiée au terme d'une carrière riche et à travers laquelle vous avez acquis une grande expérience », explique-t-elle. Pourtant c'est elle que le conseil des ministres a choisi pour succéder à Philippe Lacombe, le 18 juin dernier.

Et pour devenir la première femme assumant cette fonction sur l'île. Un point qui relèverait presque du détail pour l'ex-professeure de droit.

« Fondamentalement, je crois que le fait d'être une femme ne change rien. Je ne pense pas que j'exercerai différemment ces fonctions d'autorité et de représentation si j'avais été un homme », martèle-t-elle en insistant par ailleurs : « Ce qui est important c'est qu'à travers ma nomination, et à travers celle de la préfète Josiane Chevalier, il y a quelques semaines, les jeunes filles de Corse soient absolument convaincues qu'elles peuvent avoir les mêmes ambitions que les hommes. Elles ne doivent plus pratiquer l'autocensure car elles sont aussi valeureuses, déterminées et compétentes que les hommes ». ■ **MP**

JEAN-FÉLIX ACQUAVIVA

« NOUS AVONS FAIT BOUGER LES LIGNES »

*Elu Pè a Corsica aux législatives,
Jean-Félix Acquaviva est, avec Michel Castellani
et Paul-André Colombani, le premier député nationaliste
de Corse à siéger à l'Assemblée Nationale.*

Bilan à l'issue d'une première année de mandature

Propos recueillis par Claire GIUDICI

Un an déjà, un an à peine... Résumée sur «Nos député.fr» cette première année dans l'hémicycle semble avoir été bien remplie. Comment l'avez-vous vécue?

Dans un premier temps, il y a eu la découverte de l'institution, de son fonctionnement, des autres députés, de leurs groupes... Mais nous n'avons pas eu droit à «un temps d'adaptation» ! Nous sommes entrés dans le vif du sujet tout de suite ! Après les élections législatives, il y a eu les élections territoriales puis les discussions concernant la réforme constitutionnelle, et dans le même temps différentes lois à voter, les prises de paroles... Ce qui étonne, quand on arrive à l'Assemblée, c'est le rythme. C'est rapide, on passe d'un sujet à l'autre, ça semble presque décousu. Un rythme qu'on ne peut maîtriser : les discussions, les questions, les amendements, les votes, les commissions... Comme vous l'avez remarqué, avec les deux autres députés Pè a Corsica, nous avons été très présents : c'est un travail à plein temps ! Pour les députés inscrits dans des groupes, les choses sont plus simples : ils peuvent déléguer à leurs collègues, leur donner pouvoir, passer des messages. Pour nous, en tant que non-inscrits, ce n'était pas possible.

Des députés nationalistes corses à l'Assemblée nationale... Quel regard a-t-on porté sur vous à votre arrivée ?

Je pense que les autres députés se demandaient ce que, Corses et nationalistes, nous allions bien pouvoir faire là. Mais en tant que non-inscrits, nous avons dû décupler notre travail, notre présence : nous nous situons dans le premier quart le plus actif de l'Assemblée ! Nous sommes intervenus sur de nombreux sujets. Certains concernaient la Corse, mais pas seulement : il y a eu la loi Elan (Evolution du logement et de l'aménagement du numérique) qui a failli détricoter la loi Littoral et rendre le Padduc inopérant que nous sommes parvenus à amender, mais aussi l'apprentissage, les compétences eau et assainissement dans les communes de montagne, des principes de droit et de sécurité intérieure, la loi de finance, etc. Nous avons démontré, je pense, que nous avons une vision de la Corse, au plan sociétal, politique, économique, culturel, mais que nous avons aussi une vision de la démocratie, de l'Europe et du monde. Ça a certainement étonné les parlementaires dans un premier temps, mais aujourd'hui, ils ne nous voient plus de la même façon. Nous avons gagné leur estime, même celle de nos adversaires. Sur différents sujets, des transversalités se sont créées : ce qui intéresse la Corse intéresse aussi d'autres régions. Nous avons fait bouger des lignes.

Ne pas avoir de groupe, est-ce est handicap ?

Ça demande une plus grande mobilisation, beaucoup plus de présence pour faire entendre sa voix. Dès notre élection, dès juin 2017 nous avons essayé de constituer un groupe avec d'autres non-inscrits. Il faut être 15 pour cela. Les délais étaient très courts. À deux députés près, le projet a échoué. Certains, je pense, n'ont pas osé, alors, franchir le pas à nos côtés, ils attendaient de mieux nous connaître. Maintenant, il y a de nombreux déçus de la verticalité du pouvoir imposée par le Président de la République et son gouvernement, il existe – au nom de la démocratie – une volonté de plus en plus forte de défendre les prérogatives de l'Assemblée face à un État qui reconcentre tout, une fracture se crée entre les territoires qui demandent davantage de reconnaissance et l'État de plus en plus jacobin, nous nous rapprochons aussi des ultramarins... Sur le fonds de ces réflexions, sur la base d'une revendication girondine, nous pouvons avoir les moyens de créer un groupe.

Quelles sont vos relations avec le député LR de la 1^{RE} circonscription de Corse-du-Sud ?

A l'heure actuelle, nous ne travaillons pas ensemble. Les mauvais transferts de la gestion des HLM à la Capa, téléguidés par Paris en privilégiant la droite ont, notamment, tendu les relations. Nous verrons bien, au moment de la réforme constitutionnelle, s'il peut y avoir des points de convergence.

Quelles sont les moments qui vous ont le plus marqué durant cette première année de mandature ?

Le grand temps fort débute ce 26 juin, en commission des Lois, avec la discussion générale et l'examen du Projet de loi constitutionnelle – «Pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace» et la place qu'y aura la Corse. Avoir pu faire reculer la loi Elan, c'est aussi un temps fort.

À une semaine de l'examen de la révision constitutionnelle, vous avez organisé avec les deux autres députés Pè a Corsica à l'Assemblée Nationale un colloque sur l'autonomie des territoires en Europe. Pensez-vous encore pouvoir changer la donne ?

Nous voulions démontrer, une fois plus, à travers des exemples internationaux mais aussi ultramarins français, que l'autonomie est un mode de gouvernance largement admis et répandu en Europe. François de Rugy, président de l'Assemblée Nationale, a tenu à ouvrir les débats. Les intervenants ont été nombreux et prestigieux : nous avons accueilli Maina Sage et Moetai Brotherson, députés de Polynésie française, collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74, Gabriel Serville, député de Guyane, d'autres collègues antillais ou réunionnais mais aussi Francesco Palermo, ancien sénateur de la province autonome de Bolzano en Italie, le professeur de sciences politiques Tove Hansen Malloy de l'European Center for Minority Issues, Elisabet Naucclér, ancienne députée des îles Aaland en Finlande, Andria Fazi maître de conférence en sciences politiques à l'Université de Corse, les constitutionnalistes Wanda Mastor et Ferdinand Mélin-Soucramani, des députés bretons, le président de l'Exécutif, le président de l'Assemblée de Corse et les membres du conseil exécutif qui avaient fait le déplacement. Tous ont souligné l'intérêt des statuts d'autonomie en Europe adaptés aux situations spécifiques géographiques ou historiques des territoires, mais aussi la rigidité de l'État français et la peur quasi malade de sa propre diversité. Pour notre part, nous serons présents à chaque instant de l'examen de ce projet de loi constitutionnelle et continuerons le combat durant tout notre mandat pour faire reconnaître le peuple corse et son droit de disposer des moyens de son émancipation économique, sociale et culturelle.

Pourrons-nous changer la donne ? La fenêtre est étroite, il faut obtenir les 3/5 des voix des parlementaires pour obtenir ces modifications. De nombreux parlementaires sont en désaccord avec le gouvernement. La réforme constitutionnelle, voulue par Sarkozy en 2008, n'a-t-elle pas été adoptée à une voix près ?

Vous utilisez beaucoup les réseaux sociaux. Est-ce important ?

Aujourd'hui c'est un outil indispensable et quotidien, essentiel pour faire connaître le travail du député. Mais j'y rends compte aussi de mon travail en tant que président du comité de massif, pour la mise en œuvre du schéma montagne. J'ai organisé plus d'une vingtaine de réunions dans les différents territoires. Cette action au sein du comité de massif est extrêmement importante pour moi. Elle me permet de ne pas être déraciné, de rester en lien avec les besoins de ma circonscription, les besoins directs des habitants, afin qu'ils se sentent autant que moi dans l'hémicycle, que je puisse porter leur voix. Mais outre les réseaux sociaux, pour relater et relayer l'action entreprise sur un an, je sors un ouvrage qui sera tiré à 1500 exemplaires et distribué dans les collectivités, les mairies, les structures diverses de la circonscription et je m'engage à le faire tous les ans durant ma mandature. ■



« Avoir pu faire reculer la loi Elan, c'est aussi un temps fort. »

HENRI MEDORI

À LA RECHERCHE DE L'ENFANCE PERDUE

Mettre en mots ses années d'enfance, c'est une possibilité de les revivre et d'en laisser l'empreinte écrite. C'est suspendre le temps présent.

C'est aussi admettre que ces années d'insouciance, de rêves et de jeux furent subrepticement fondatrices de l'adulte devenu. Mais, quand en plus la poésie s'en mêle, le partage devient enchantement. Auteur, éditeur, Henri Medori raconte son enfance dans un village du Cap Corse.

Pourquoi avoir souhaité raconter votre enfance?

Au début, j'ai essayé de mettre en mots de petits souvenirs qui surgissaient sans cesse dans ma tête. J'en ai écrit dix, puis vingt. Et ces souvenirs qui étaient personnels ont suscité des rires et des larmes auprès de tous ceux avec qui je les partageais. J'ai donc décidé de poursuivre cette écriture et de proposer ces 172 récits.

Les souvenirs personnels peuvent-ils intéresser tout le monde?

Oui parce qu'ils sont aussi les déclencheurs d'autres souvenirs singuliers. Pour l'anecdote, une amie chinoise, interprète en français, qui n'est jamais venue ni en Europe ni en France et donc encore moins en Corse, m'a dit que cela lui rappelait les moments partagés avec sa grand-mère. Les émotions personnelles de mon enfance ne sont qu'un signe de l'universalité. Je ne trouve rien d'impudique à les raconter. Partager mes émotions pour en créer d'autres m'émeut toujours.

N'avez-vous pas, aussi, voulu transmettre un peu de la culture corse et de ses valeurs?

Je l'espère. Du moins j'ai essayé.

Vous dites, dans votre premier récit, que l'enfant que vous étiez aimait la gloire.

Tous les enfants du monde aiment la gloire. Moi, je voulais être chef indien. Aujourd'hui, les enfants même s'ils rêvent peut-être autrement sont tous des chefs indiens et en grandissant, en devenant sages, ils regarderont leurs souvenirs comme les étoiles de leur vie. L'enfance, même si les jeux changent, reste glorifiante, faite de rêves, d'espérance et bien sûr de poésie.

Affirmer «je suis poète» devient compliqué de nos jours. Pourtant vous le revendiquez haut et fort.

Oui, parce que je me suis toujours senti poète. Déjà à l'école, j'aimais écrire et m'essayer à la poésie avec des amis. Cette poésie qui m'accompagne vient de très loin dans mon enfance et ne m'a jamais quitté.

Mais le poète a-t-il encore sa place au XXI^e siècle?

On dit que le poète est un visionnaire. Mais être visionnaire, c'est «ne pas être crédible» dans notre société. Le poète, quand il s'exprime, est souvent mis à l'écart. Il suffit d'entendre la manière dont on dit «toi tu es un poète». Ça veut dire en fait «laisse-moi faire, parce que moi je sais ce qu'il faut faire». Cette vision du poète est fautive. Souvent, il a eu ou a raison un peu avant tout le monde. Alors oui, le poète a toujours sa place au XXI^e siècle car il propose une autre lecture du monde. Ses émotions arrivent avant le langage et l'écriture. Le poète permet, tout comme le premier homme qui sort de sa grotte, d'admirer et pleurer devant le soleil qui se lève et ainsi de conserver et transmettre l'émotion.

Quelle est, alors, votre vision du monde?

Celle qu'on peut avoir lorsqu'on regarde le monde à travers des barreaux. Voyez les villes et même les villages maintenant, l'acier est présent partout. Tout est colonisé par l'acier pour diriger, canaliser. Alors ma conviction intime est qu'on souhaite tout simplement canaliser notre conscience en l'entourant de cet acier, réel ou virtuel.

Quel récit vous ressemble le plus ou auquel êtes-vous le plus attaché?

Ce sont tous des récits vrais de mon enfance, donc ils me ressemblent tous. Je ne sais pas ce que pourrais répondre demain, mais aujourd'hui, je choisis *Les vendanges*, parce qu'elles étaient grandioses humainement parlant. ■

Propos recueillis par Dominique PIETRI



Une vie d'enfant
éd. AEDIS, 176 p.

N° 01

WHATISEAT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : 2, Rue des Horizons Bleus

Bâtiment A2 - 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juin 2018 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

WHATISEAT ENTREPRISE

Siège : whatiseat

Siège : 2 rue des Horizons Bleus - Bâtiment A2 - 20200 Bastia.

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 euros

Objet : La création et la commercialisation de logiciels, solutions informatiques diverses, site internet et applications mobile. **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés à l'unanimité.

Président : Monsieur **GRAZIANI Jean-Baptiste**, demeurant 25 bis route de Sainte-Lucie, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Directeur Général : Monsieur **GIANNENCHINI Sylvain**, demeurant TERRA ROSSA, 20237 LA PORTA,

Monsieur **CESARI Nicolas**, demeurant LIEU-DIT CONTRELLA, 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA,

Monsieur **SABRA Olivier**, demeurant Immeuble Acqua Isula, rue du Bandol, 20220 ILE-ROUSSE,

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18 juin 2018, il a été crée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PRIVILEGE

Siège social : 894 avenue de la Libération, 20200 BASTIA.

Objet : La vente et la commercialisation de vêtements de femmes, textiles, bonneterie et de tous accessoires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Gérant : Madame **Viviane Jacqueline Georgette GOUET** née le 25 avril 1955 à Bastia demeurant résidence Scandola, Ficabruna, BIGUGLIA.

Immatriculation : Au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 03



Me BERNARD

2, rue de la Tour, 02110 Beaurevoir

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé BERNARD, notaire à BEAUREVOIR (02110), le 21/06/2018, en cours de publication au Service de la Publicité Foncière de AJACCIO, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante : **Dénomination :** SCI LA RUCHE **Siège :** SOTTA (20146), A Vigna, Hameau de Chera **Durée :** 99 ans **Objet :** l'acquisition, la gestion, l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers. **Capital social :** 126.000,00 € **Apports en numéraires :** 100.000,00 € Apports en nature d'un immeuble sis à SOTTA (20146), A Vigna, Hameau de Chera, cadastré H 1286. Cet immeuble est évalué à la somme nette de 26.000,00 €. **Gérant :** Monsieur **Christian MIEL**, demeurant à SAINT-QUENTIN (02100), 1 rue Galilée. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés. La **société sera immatriculée** au RCS de AJACCIO.

Pour avis et mention,

Me Hervé BERNARD,

Notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEZZAVIA du 20/06/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

DETHEVE CONSEILS IMMOBILIERS

Siège : D.C.I

Siège : Chez C2C CORSE, Maison près de l'Aqueduc, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : Prestation de services, apporteur d'affaires immobilières

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. **Michel DETHEVE**, né le 15 octobre 1942 à LYON [69], demeurant Marines de la Presqu'île de l'Isolella, 20166 PIETROSELLA,

La **Société sera immatriculée** au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 18 juin 2018, il a été constitué la Société **TB CONSTRUCTIONS**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au **Capital** de 1000 euros, pour une **durée** de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Le **siège social** est situé au Route de Saint-Jean, Studio 4, Serpentajo, 20250 CORTE.

Le **objet social** est l'activité suivante : Tous travaux de bâtiment.

Le **Président** nommé pour une durée illimitée est Monsieur **BOYER Thibault**, demeurant au Route de Saint-Jean, Studio 4, Serpentajo, 20250 CORTE.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

N° 06

PAFF

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 Euros

Siège social : Résidence Parc Impérial

Le Trianon - 1 route des Cèdres

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 25 juin 2018, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 26 juin 2018 dossier 2018 20035, référence 2018 A 00920. Il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : **PAFF**

Capital : 1.000 euros divisé en 100 parts

sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

Siège : c/o M. PERRINO - Résidence Parc Impérial - Le Trianon - 1 route des Cèdres - 20000 AJACCIO.

Objet : L'acquisition de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, la construction, l'aménagement, la gestion des biens lui appartenant.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur **Antony PERRINO**, demeurant Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 AJACCIO, et Monsieur **Frédéric FATIEN**, demeurant à DUBAÏ (Emirats Arabes Unis) sont désignés statutairement en qualité de gérants non associés.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

Antony PERRINO, l'un des gérants.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/05/2018, il a été constitué une SCI dénommée :

CSTAIMMO

Siège social : route du vaggio, résidence San angelo, lot numéro 41, 20090 AJACCIO

Capital : 100 €

Objet : La propriété et l'administration et jouissance par exploitation directe ou par bail, location ou autrement, des immeubles acquis et/ou construits par la société et de tous autres immobiliers, bâti ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, d'échange, apport ou autrement ;

Gérant : M. **GIANNONE Christophe** Route du Vaggio, Résidence San Angelo, Lot numéro 41 20090 AJACCIO

Co-Gérant : Mme **ALAVOINE Shirley** Route du Vaggio, Résidence San Angelo, Lot numéro 41, 20090 AJACCIO

Cession des parts sociales : La cession entre associés, ascendants et descendants en ligne directe est libre.

Tout autre cession doit faire l'objet d'une autorisation préalable par l'assemblée générale extraordinaire.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/06/2018, il a été constitué une SARL à associé unique dénommée :

JEAN MENCONI PROD

Siège social : villa u niducciu hameau de bala 20137 PORTO VECCHIO

Capital : 100 € **Objet :** Artiste, Musicien.

Gérant : M. **MENCONI Jean** Villa U Niducciu Hameau de Bala, 20137 PORTO VECCHIO

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 13/06/2018 à Ghisonaccia, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous : **Dénomination sociale :** **FITSWIM FAMILY** **Siège social :** Chez Madame Emmanuelle VINCENTELLI, route de la Mer, 20240 Ghisonaccia

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : L'acquisition, la gestion, la mise en location, la conclusion de baux et plus généralement l'exploitation par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. La prise de participation dans toutes sociétés immobilières. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, de prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des couts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 300 euros

Gérant : Monsieur **Quentin AUDIBERT** demeurant à GHISONACCIA, route de la Mer.

Cessions libres : Les cessions entre associés sont libres

Agrément : L'agrément est donné avec le consentement des associés en assemblée générale extraordinaire.

Pour avis.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2018, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **AMROD**

Forme juridique : Société Civile d'Exploitation Agricole

Siège social : Lieu-dit Pentoncelli - 20230 Santa-Lucia-Di-Moriani

Objet : Toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle et plus particulièrement la culture de citrons à titre principal et l'élevage d'équidés à titre secondaire.

Capital social : 1000 euros

Durée de la société : 99 années à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS de BASTIA.

Gérance : Monsieur **Pierre CESARINI** demeurant 3, Avenue du Capitaine Thuilleux - 78170 La Celle Saint Cloud

Pour avis, La Gérance.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Tavera du 26/06/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **LIMAMIL**

Siège social : Casaracca, 20163 TAVERA

Objet social : Traiteur, plats à emporter, pâtisserie et vente de tous produits locaux

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Mme **Nadège, Marie-José QUINONERO**, demeurant Casaracca, 20163 TAVERA

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : **CRAPARD PROPERTY**
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Moulin de Bala, 20137 Porto-Vecchio
OBJET : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social. Toutes opérations pouvant se rattacher directement et indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 années
CAPITAL : 1000 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 euros
GERANCE : **BARCELO Michèle** demeurant Lieu-dit Moulin de Bala, 20137 Porto-Vecchio
IMMATRICULATION : Au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 13

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 juin 2018, l'associé unique de la société **TR NETTOYAGE** au capital de 3000€ immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 510 814 767 a décidé de modifier l'article 26 des statuts suite à la démission de l'un des gérants.

*** Ancienne mention :**

Sont nommés comme co-gérant de la société pour une durée indéterminée :
Monsieur Patrice ROCCHETTI
 et
Monsieur Christophe TRAMINI
 déclarent accepter les fonctions qui viennent de leurs être conférées et qu'il n'existe de leur chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à leur nomination.

*** Nouvelle mention :**

Est nommé comme gérant de la société pour une durée indéterminée :
Mr ROCCHETTI Patrice
 Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il n'existe de son chef, aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à leur nomination.

Pour avis,
 Le gérant.

N° 14

BERNARDINI IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 3000.00 €
 Siège social : 6 Résidence Le Bastio
 2 Route du Village, 20600 Furiani
 491 605 713 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2018, il résulte que :
 - Madame LIVIA RUBECCHI née BERNARDINI demeurant 9 boulevard Auguste Gaudin, BASTIA [Corse], a été nommée co-gérante à compter de la date de l'assemblée générale.
 Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
 Le représentant légal.

EM B A S S Y

SARL au capital de 1000 €
 Siège social : Route de San Gavino
 20114 Figari
 RCS 822 550 927 Ajaccio

Par AGE du 18/06/2018, M. Thierry BOCCECHIAMPE, demeurant 176 Chemin des moyens Brusquets - 06600 ANTIBES, a été nommé gérant de la société à compter de ce jour, en remplacement de Madame Alexandra Domina ZECK, démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 16

SCI DU XVII MAI

Société Civile
 Au capital de 2000 euros
 Siège social : 5 Parc Cuneo d'Ormano
 Immeuble S, 20000 Ajaccio
 794 527 945 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 21 Juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de : - transférer le siège social du 5 Parc Cuneo d'Ormano Immeuble S à AJACCIO [20000] au **17 Bis Rue de Thionville 75019 PARIS** et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Monsieur TREFFOT Thierry, Gérant, demeure 17 Bis Rue de Thionville, 75019 PARIS.

La Gérance.

N° 17

S.A.S Conseil création construction 2A,

sasu au cap. de 10000euros
 hameau de zucalella, 20146 Sotta
 810520726 RCS Ajaccio

L'age du 08/04/18 a transféré le siège au **Id arracia, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio**. Avis au rcs d'ajaccio.

N° 18

SCI STORICA

Société Civile
 Au capital de 5.000 €
 Siège social :
 Les Terrasses de Vignola
 20137 Porto-Vecchio
 832 265 904 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire du 07 mai 2018, les associés ont décidé le transfert du siège social au **Lieu-dit Guardienna, route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio**.

N° 19

LABEL FACADE

SAS au capital de 70.000,00 €uros
 8 rue rené cassin, 91300 Massy
 420 846 651 R.C.S. Evry

par AGE du 30.03.2018, il a été décidé de transférer le SS **1680 avenue de Rasi-gnani - Espace Valorise - RN 193 - 20290 BORGIO**. Lionel COSTAZ domicilié lieudit CROCE - 20232 OLETTA reste Président. Article 4 des statuts modifié.
 Nouvelle immatriculation RCS BASTIA.

SOCIÉTÉ NOUVELLE NETTOYAGE IMPÉRIAL

SAS au capital de 1500,00 Euros
 8, Rue Paul Colonna d'Istria
 20090 Ajaccio
 828595694 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 20/06/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **IMMEUBLE LE FLORIDE, QUARTIER ASPRETTO, BT B, 20090 AJACCIO** à compter du 20/06/2018.

Présidence : Monsieur Jean-Baptiste PERETTI, demeurant IMMEUBLE LE FLORIDE, QUARTIER ASPRETTO, BT B, 20090 AJACCIO.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 21

2 J RESTAURATION

SARL à capital variable de 1000,00 Euros
 Restaurant " U MOLU ",
 La Marine Quai Pascal Paoli
 20137 Porto-Vecchio
 451895650 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Restaurant " LA TERRASSE DU SHEGARA ", La Marine, Avenue du Général Boissoudy, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter du 31/10/2017.

Gérance : Monsieur Jean EON, demeurant La Trinité, Benciugnu, 20137 PORTO-VECCHIO.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 22

MANHATTAN

S.A.R.L. au capital de 3.900 €uros
 Siège social :
 23, Boulevard Dominique Paoli
 20090 Ajaccio
 RCS Ajaccio 792 651 515

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MANHATTAN a décidé de transférer le siège social du 23 Boulevard Dominique Paoli, 20000 AJACCIO au **7, Rue Dr Dell Pellegrino, 20090 AJACCIO** à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
 La Gérance.

N° 23

SARL ARCHIPETRUS

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 40.500 €
 Siège social :
 Rue du 9 Septembre 1943,
 Lot 45, Bât. C
 Les Terrasses de Vignola
 20137 Porto-Vecchio
 493 923 981 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire du 07 mai 2018, les associés ont décidé le transfert du siège social au **Lieu-dit Guardienna, route d'Arca, 20137 Port-Vecchio**.

www.sagec-expert-comptables.com

3 rue Pierre et Marie Curie
 33525 Bruges cedex
 Tél. 05 57 19 12 12

OPÉRATEUR SOCIAL EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE CORSE

SARL au capital de 1.000 euros
 Siège social : 13 Lotissement Arbucetta
 20620 Biguglia
 833 419 450 RCS Bastia

TRANSFERT DE SIÈGE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 08/02/2018 a décidé - de transférer le siège social du 13 lotissement Arbucetta, 20620 BIGUGLIA à **ZI Campo Vallone n°1, 20620 BIGUGLIA** à compter de ce jour, avec modification de l'article 4 des statuts - de compléter la dénomination sociale par l'ajout du sigle : **OSER CORSE** avec modification de l'article 3 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 25

VESNA ROSSA

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 2000 €
 Siège social : Lecci [20137]
 Les Villas, Lieu-Dit Mora Dell'Onda
 834 189 086 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décisions de l'associé unique en date du 30 mai 2018 il a été décidé :
 - de nommer la société PYTHEAS CONSEILS [439 997 859 RCS MARSEILLE], SARL au capital de 106.000 € dont le siège est à MARSEILLE [13001], 66D rue Sainte, en qualité de commissaire aux comptes titulaire
 - d'augmenter le capital de 1.538.000 € pour le porter de 2000 € à 1.540.000 € par l'émission de 98.000 actions ordinaires de 1 € et de 1.440.000 actions de préférence P de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.
 Dépôt légal RCS de AJACCIO.

N° 26

LES TERRASSES DE PORTO-VECCHIO

Société par Actions Simplifiée
 A capital variable
 Au capital plancher de 100.000 €
 Siège social : Lecci [20137]
 Les Villas, Lieu-Dit Mora Dell'Onda
 833 830 847 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Suivants délibérations du 18 juin 2018, il a été pris acte de la démission de :
 - COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL, commissaire aux comptes titulaire, et décidé de nommer en remplacement PYTHEAS CONSEILS SARL, 66 d Rue Sainte, 13001 MARSEILLE.
 - Madame Caroline QUENU, commissaire aux comptes suppléant, et décidé de ne pas la remplacer.

N° 27

GMS GREGORINI GAMBOTTI

Société à Responsabilité Limitée
Transformée
en Société par Actions Simplifiée
Au capital de 25.000 euros
Porté à 100.000 euros
Siège social : Lieu-Dit Filicaja
20240 Ghisonaccia
410 358 709 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 19/04/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé :
- en statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. La dénomination sociale « SARL GMS GREGORINI GAMBOTTI » est modifiée à compter de cette même date par « **GMS GREGORINI GAMBOTTI** » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Stéphane GREGORINI gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Stéphane GREGORINI demeurant Ldt Filicaja, 20240 GHISONACCIA.
- d'augmenter le capital social de 75.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000 euros)

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent mille (100.000 euros)

Pour avis,
Le Président.

N° 28

MAG'S

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : ZI de Baléone
Route Nationale 193
20167 Sarrola-Carcopino
838 261 451 RCS Ajaccio

L'AGE réunie le 01-05-2018 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Location d'aires de jeux, location d'espaces de loisirs et d'attractions culturelles, location de structures de loisirs, autres activités récréatives de loisirs, petite restauration, snack, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 29

EMSET

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000.00 €
Siège social : Lieu-dit Suaralta
Route d'Afa Mezzavia
20167 Sarrola-Carcopino
520 091 513 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire du 04 mai 2018 :
- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 04/05/2018, aux activités suivantes :

L'exploitation de tout type de système électrique de production d'énergie, de contrôle-commande, d'automatisme ou de traitement de l'eau ;

L'acquisition, la mise à disposition à titre onéreux, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers ;

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

La société a pour objet :

- L'édition d'expertises, d'étudier, d'exploiter, de suivre la réalisation et(ou) de réaliser tout type de système électrique de production d'énergie, de contrôle-commande, d'automatisme ou de traitement de l'eau ;

- L'acquisition, la mise à disposition à titre onéreux, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers ;

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 30

CASALUNA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Espace Maria Julia
Res de Chaussée
20218 Ponte Leccia
810 072 470 RCS Bastia

Aux termes des délibérations en date du 13 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission de Madame Catherine REMY de son mandat de Présidente, et a décidé de la remplacer, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, par Monsieur Jean Pascal ISACCO, demeurant Coibiti - 20244 SAN LORENZO. Monsieur Jean Pascal ISACCO a, par la même, démissionné de ses fonctions de Directeur Général.

L'article des statuts y afférents a été modifié en conséquence

Le Président,

N° 31

RINIERI BIEN ETRE

SAS au capital de 1200 euros
Siège social : Route de Saint Pancrace
20250 Corte
820786820 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01/01/2018 a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de Les actions de formation, prestations de service esthétique, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 32

SARL BJ PROMOTIONS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 Euros
Siège social : Résidence A Funtana
Lieu-Dit Rotajolo
20166 Albitreccia
RCS Ajaccio : B 822 022 224

Avis d'extension de l'objet social

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire en date du 2 mars 2018, les associés de la société «BJ PROMOTIONS», société à responsabilité limitée au capital de 500 €, dont le siège est situé Résidence A FUNTANA, lieu-dit Rotajolo, 20166 ALBITRECCIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro B 822 022 224, ont décidé d'étendre l'activité de la société à « la promotion immobilière ».

En conséquence de cette résolution, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 2 - Objet

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La promotion immobilière».

Le reste de l'article est inchangé.

Pour avis,
La gérance.

N° 33

S.A.R.L. VERITAX EXPERTISE ET DIAGNOSTICS

SARL au capital de 200 Euros
Siège social : Résidence Le Castagno
Bât E, Saint Antoine, 20200 Bastia
510 427 669 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2018, l'associé unique a décidé à compter de ce jour :

- de remplacer la dénomination sociale "S.A.R.L. VERITAX EXPERTISE ET DIAGNOSTICS" par "**VERITAX INGENIERIE**".

- de refondre l'objet social aux activités de Maîtrise d'œuvres dans le bâtiment ;
Diagnostiques techniques du bâtiment ;
Travaux de petite architecture, permis de construire ;
Assistance et conseils pour travaux d'agencements intérieurs et extérieurs ;
Fabrication et négoce de mobilier extérieur.

- de transférer le siège social de : Résidence Le Castagno, Bât E Saint Antoine 20200 BASTIA à : **Résidence Bella Vista, Rue Paratojo, 20200 BASTIA.**

Les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
La Gérance.

N° 34

SARL LANFRANCHI ALEXANDRE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit I Vespi
20110 Viggianello
839 868 460 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 13 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location de navires et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 35

CAMPING MARINA DI SORBO

SAS au capital de 31038.82 Euros
route de Pinarello
20213 Sorbo Ocagnano
304635873 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 23/06/2018, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Gilles Cousin, demeurant 38 chemin du Bois Berger, 42370 Saint Haon le Vieux en qualité de nouvel Administrateur, à compter du 23/06/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Daniele Marano, démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 36

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo, 20200 Bastia

AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE

INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 17 janvier 2018, la convention de gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL SANGUINAIRES situé à AJACCIO - 65, cours Lucien Bonaparte, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence « Le Desk » - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à SARL FABIANI immatriculé au RCS d' Ajaccio sous le n° 405 258 401, a pris effet le 1er janvier 2018 et pour une durée de trois ans.

N° 37

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerce de restauration situé PORTO-VECCHIO [20137], Avenue du Général Boissoudy connu sous le nom de : "Le Marina". Consentie le 15 février 2013 pour une durée de onze mois à compter du 15 février 2013 renouvelée par tacite reconduction. Par la société dénommée PAESE SERENU, SAS au capital de 304.898,00 euros, dont le siège social est à PORTO-VECCHIO [20137], Avenue du Général de Boissoudy, et immatriculée au RCS AJACCIO 418 217 121, représentée par Mme Viviane PELAS, Présidente ; À la société dénommée ARSYAN, SARL au capital de 1.500,00 euros, dont le siège social est à TAGLIO-ROSSO [20144], Lieu dit Civa, et immatriculée au RCS AJACCIO 791 701 907, représentée par M. Arnaud ASTUTO, gérant ; A pris fin amiablement le 31/12/2017 suivant acte sous seing privé en date à Porto Vecchio du 31/12/2017 enregistré à AJACCIO, le 26/06/2018, bord.2018 199936, ref:2018A00914

Pour unique insertion.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 38

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo, 20200 Bastia

AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE**INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 20 février 2018, la convention de gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL situé à MACINAGGIO - Route de Rogliano - 20248, consentie par TOTAL Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence « Le Desk » - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à SARL MANIJO-FRE immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 348 579 582, a pris effet le 1er janvier 2018 et pour une durée de trois ans.

N° 39

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo, 20200 Bastia

AVIS DE SOUS LOCATION GERANCE**INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 17 janvier 2018, la sous - location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL St Joseph - quartier St Joseph - route de Sartène - 20090 AJACCIO, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à la SARL Station St Joseph, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le n°528 903 669, prend effet au 01 janvier 2018 pour une durée de 2 ans.

N° 40

AVIS DE RÉSILIATION DU CONTRAT DE LOCATION GERANCE

Le 27 septembre il a été mis fin, avec effet au 31 décembre 2017, au contrat de location gérance en date du 2 janvier 2012 signé entre :

La Société ALBERTINI BASTIANI, Société en nom collectif au capital de 1000 euros. Ayant son siège social 1 PLACE VINCETTI, 20200 BASTIA, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 484 100 722 RCS BASTIA. En qualité de bailleur. Et la SARL EDEN, Ayant son siège social 1 PLACE VINCETTI, 20200 BASTIA, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 751 320 508 RCS BASTIA. Portant sur le fonds de commerce de débit de boisson exploité 1 PLACE VINCETTI, 20200 BASTIA.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

N° 41

FIN DE LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 04/05/2018, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de RESTAURANT sis et exploité à TOMINO au Lieu-dit A Girasca, 20248 TOMINO, consentie depuis le 14/04/2018 par La société LE TOMINO, EURL au capital de 750000 €, RCS BASTIA sous le numéro 799 425 251 demeurant Lieu-dit A Girasca 20248 TOMINO, représentée par Monsieur Michel YVARS au profit de la société RESTAURANT LE TOMINO, SAS unipersonnelle au capital de 1000 €, RCS de BASTIA sous le numéro 838535847 en date du 11/05/2018 représentée par Monsieur Nicolas ORLANDI. La résiliation a pris effet à compter du 05/05/2018.

Pour avis,

N° 42

AVIS

Par acte SSP en date à BASTIA du 4 Juin 2018, la SAS RESTAURANT LE VIEUX PORT « CHEZ HUGUETTE » dont le siège social est situé Immeuble Pouillon - Le vieux Port - 20200 BASTIA et immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 397 937 749 a donné en location-gérance à la SAS COTE MARINE dont le siège social est situé Le marché de Montessoro - 20600 BASTIA et immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 819 194 515, un fonds de commerce de « Petite restauration, vente à emporter, stockage de marchandises attachées à l'établissement principal » exploité sous l'enseigne « Chez Huguettes l'annexe » sis Immeuble Pouillon - Bât E - Le vieux Port - 20200 BASTIA pour une durée de 4 (quatre) mois à compter du 15 Juin 2018 pour se terminer le 14 Octobre 2018.

P.U.I.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 43

INTERFACE 2A

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social : 6-8 Avenue Kennedy
20090 Ajaccio
530737436 RCS Ajaccio

L'A.G.E. réunie le 18/05/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Sylvain, Georges, Joseph LAREDO, demeurant 109 Cours Napoléon, Résidence l'Amirauté, Bât. A 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 6-8 Avenue Kennedy 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 44

INTERFACE 2A

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège de liquidation :
6-8 Avenue Kennedy
20090 Ajaccio
530737436 RCS Ajaccio

L'A.G. réunie le 18/05/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Sylvain, Georges, Joseph LAREDO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 45

ALTEA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Avenue Sampiero
Corso, Immeuble SEDDA
20600 Bastia
RCS Bastia 537 386 161

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'A.G.E. réunie le 31/12/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Laurent, Louis, Joseph CASANOVA, demeurant 24 montée des Philippines, Villa Giustiniani 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Avenue Sampiero Corso, Immeuble SEDDA 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 46

PANCRAZI INVEST

En liquidation - Siren : 798 286 019
SAS capital de 6.562.000 Euros
Siège social : Allée du 09 Septembre
20250 Corte

Par jugement du 10.04.2018 le tribunal de commerce de Bastia a désigné en qualité de nouveau liquidateur de la société M. MARC NINU sis 02 BD PAOLI, 20200 BASTIA, en remplacement de M. FERDINAN PANCRAZI.

Le siège de la liquidation est allée du 9 septembre, 20250 CORTE, les correspondances devront être adressées à l'attention de M. MARC NINU liquidateur 02 BD PAOLI, 20200 BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

N° 47

LA ROYALE BABY

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Ciusacciu
Cuttoli Plaine
20167 Mezzavia (Corse)
489 478 743 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'Assemblée générale par une décision en date du 21 mai 2018, après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe François GIORGIAGGI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, arrêté au 30 avril 2018, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

N° 48

ALTEA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège de liquidation :
Avenue Sampiero Corso
Immeuble SEDDA, 20600 Bastia
RCS Bastia 537 386 161

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'A.G. réunie le 31/12/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent, Louis, Joseph CASANOVA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 49

J T M

Société Par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social : route du Loretto
Lieu-dit le Trèfle
20090 Ajaccio (Corse)
828 221 010 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 24 mai 2018 il résulte que :

- L'Assemblée générale des associés du 24 mai 2018, après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel, Xavier PIAZZA liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2017.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.



N° 50

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**Commune de CASAGLIONE****Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme****2ème parution,**

Par arrêté n° 2018 06 01 du 05/06/2018, le maire de CASAGLIONE, Corse du Sud, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision n°1 du plan local d'urbanisme de la commune arrêté en conseil municipal du 25 novembre 2016.

Madame **Marie-Céline BATTESTI**, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera du lundi 25 Juin 2018 au vendredi 27 Juillet 2018 inclus, soit pendant 33 jours. Le siège de l'enquête publique est établi en mairie du village, lieu-dit Accinto, 20111 CASAGLIONE.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre seront déposés d'une part en mairie du village, et d'autre part en mairie annexe, à TIUCCIA. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituel d'ouverture :

- Mairie de CASAGLIONE au village du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00,
- Mairie Annexe de TIUCCIA le Mercredi et Vendredi de 09h00 à 12h00.

Un registre dématérialisé sera accessible à l'url suivante du lundi 25 Juin 2018 au vendredi 27 Juillet 2018 à 12h00 :

<https://www.registre-dematerialise.fr/824>

Les pièces du dossier et ce registre dématérialisé seront également disponibles sur le site internet de la commune : <http://www.casaglione-tiuccia.fr> à l'onglet Urbanisme. Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, à feuillets mobiles, coté et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées à Mme. le Commissaire enquêteur :

- Par courrier jusqu'au 27 Juillet 2018 [le cachet de la poste faisant foi] au siège de l'enquête publique à la Mairie de Casaglione : Mairie de Casaglione - Lieu-dit Accinto 20111 Casaglione

- Sur le registre dématérialisé et sécurisé conformément au décret 2017-626 du 25/04/2017 à l'adresse suivante jusqu'au 27 Juillet 2018 à 12h00 :

<https://www.registre-dematerialise.fr/824>

- A l'adresse mail suivante jusqu'au 27 Juillet 2018 à 12h00 :

enquete-publique-824@registre-dematerialise.fr

Madame le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- * Lundi 25 Juin 2018 de 09h00 à 12h00, en Mairie de Casaglione, siège de l'enquête publique,

- * Mercredi 04 Juillet 2018 de 09h00 à 12h00, en Mairie Annexe de Tiuccia,

- * Vendredi 13 Juillet 2018 de 09h00 à 12h00, en Mairie Annexe de Tiuccia,

- * Mercredi 18 Juillet 2018 de 09h00 à 12h00, en Mairie Annexe de Tiuccia,

- * Vendredi 27 Juillet 2018 de 09h00 à 12h00, en Mairie de Casaglione, siège de l'enquête publique,

Toute personne pourra demander des informations au secrétariat de la mairie. Elle peut également, à ses frais et sur demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de monsieur le Maire. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le maire, Ours Pierre ALFONSI.

N° 51

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Communauté de communes de la Pieve d'Ornano

Personne responsable du marché :

Mme la Présidente de la Communauté des communes

Adresse : BP 125, 428 Bd Marie Jeanne BOZZI

20166 Porticcio

Tél. : 04 95 23 02 00

Télécopieur : 04 95 25 11 56

Mode de passation : procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Objet du marché : Collecte des déchets issus de la collecte sélective en bornes.

Classification CPV : Objet principal : 90500000-2

Caractéristiques principales/Quantités : Ramassage par type de flux de bornes sur le territoire de l'établissement selon les modalités prévues au CCTP.

Allotissement : OUI

Lot 1 : Communes d'Olivese, Zigliara, Forciolo et Pila-Canale.

Lot 2 : Communes de Serra di Ferro.

Lot 3 : Communes de Ciannacce, Corrano, Cozzano, Guitera les Bains, Sampolo, Tasso, Zevaco et Zicavo.

Durée du marché ou délai d'exécution : 2 ans renouvelable une fois.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : délai global de paiement de 45 jours.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Critères d'attribution :

Le prix (60%)

Les moyens de l'entreprise (40%)

Dossier de consultation à retirer gratuitement auprès de la Communauté de communes de la pieve de l'Ornano.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date limite de réception des offres : 1er aout 2018 à 12 heures.

N° 52

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE GIUNCCAGGIO**

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AVEC STOCKAGE D'ENERGIE, AU LIEU-DIT « MANDOLFA », PRESENTE PAR LA SARL CORSICA SOLE 11.

2ème insertion,

NATURE DE L'INSTALLATION : Centrale photovoltaïque au sol avec stockage d'énergie. Ce projet relève de la rubrique 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DUREE DE L'ENQUETE : [arrêté préfectoral n°204/2018 en date du 30 mai 2018].

Pendant 31 jours consécutifs, du mardi 26 juin 2018 au jeudi 26 juillet 2018 inclus, se déroulera sur la commune de GIUNCCAGGIO, une enquête publique relative à la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol avec stockage d'énergie, sur la commune de GIUNCCAGGIO, au lieu-dit « Mandolfa », présentée par la SARL CORSICA SOLE 11.

SIEGE DE L'ENQUETE ET LIEU DE DEPOT DU DOSSIER :

- 1.
2. Mairie de GIUNCCAGGIO.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Corse, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Giuncaggio.

Les correspondances relatives à l'enquête pourront être adressées en mairie de Giuncaggio, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Corse est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse. Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site

<https://www.registre-dematerialise.fr/796>

Ce registre sera clos automatiquement le jeudi 26 juillet 2018 à 12 heures précises, date de clôture de l'enquête.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : [désigné par décision du Tribunal Administratif de Bastia du 26 avril 2018].

Monsieur René ANDOLFIO, inspecteur des Finances Publiques en retraite recevra les observations du public en mairie de GIUNCCAGGIO selon les modalités suivantes :

- * mardi 26 juin 2018 de 9 heures à 12 heures
- * mercredi 4 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures
- * jeudi 19 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures
- * jeudi 26 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Paul ANTONIOTTI, gérant de la SARL CORSICA SOLE 11, Village, 20251 PANCHERACCIA [tél : 04 95 60 69 11].

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus pendant un an à la disposition du public en mairie de GIUNCCAGGIO ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ils seront, en outre, mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Corse. La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera :

- soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions,
 - soit un arrêté refusant le permis de construire,
 - soit un arrêté de sursis à statuer,
 - soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.
- Le Préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

N° 53

**AVIS AU PUBLIC****COMMUNE DE LUMIO****ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le public est informé que par délibération n°43/2018 du 02 mai 2018 le conseil municipal de Lumio a arrêté le projet de plan local d'urbanisme de la commune.

Le texte de cette délibération est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie pour une durée d'un mois.

Le dossier de cet arrêté est disponible au public pour consultation en Mairie de Lumio, aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

Il est consultable sur le site de la commune : <https://www.mairie-lumio.fr/>

Le Maire, Etienne SUZZONI.

PROCHAINE PARUTION**ICN - 06/07/2018 - N°6725**

J02 Avis de Marché appel d'offre standard Dir24**Département(s) de publication : 20A , 20B****AVIS DE MARCHÉ****Directive 2014/24/UE****Le présent avis constitue un appel à la concurrence****SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR****I.1) NOM ET ADRESSES**

Communauté Communes Piève de l'ORNANO, 428 bld Marie-Jeanne BOZZI - BP 93, 20166, PORTICCIO, Téléphone : [+33] 4 95 23 02 00, Courriel : cdc-ormano@hotmail.fr, Fax : [+33] 4 95 27 11 56, Code NUTS : FRM01

Adresse(s) internet :**Adresse principale :** <http://cc-pieveormano.e-marchespublics.com>**Adresse du profil acheteur :** <http://cc-pieveormano.e-marchespublics.com>**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE****I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse suivante : http://cc-pieveormano.e-marchespublics.com/dossier_de_consultation_electronique_16536_568276.html

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

autre adresse :

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

à l'adresse suivante :

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**Autre type :** Etablissement Public de Coopération Intercommunal**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.1.1) Intitulé :** Collecte et transport des déchets ménagers et du tri sélectif pour Serra-di-Ferro, Pila Canale, Cognocoli-Montichi, Guargualè, Urbalacone, Albitreccia, Grosseto-Prugna, Ste Marie Sicché, Cardo Torghia.**Numéro de référence :** 06-2018**II.1.2) Code CPV principal :****Descripteur principal :** 90511200.**II.1.3) Type de marché**

Services

II.1.4) Description succincte : Marché relatif à la collecte et transport des déchets ménagers, tri sélectif et Encombrants sur l'ensemble des communes de Serra di Ferro, Pila-Canale, Cognocoli-Montichi, Guargualè, Urbalacone, Albitreccia, col Saint Georges, Grosseto-Prugna, Sainte Marie Sicché, Cardo-Torghia.**II.1.5) Valeur totale estimée :****Valeur hors TVA :** 460.000 euros**II.1.6) Information sur les lots :****Ce marché est divisé en lots :** Oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 4**II.2) DESCRIPTION****II.2.1) Intitulé :** Commune de Serra di Ferro.**Lot n° :** 1**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)****Code CPV principal :** 90511200.**II.2.3) Lieu d'exécution****Code NUTS :** FRM01**Lieu principal d'exécution :** l'ensemble de la Commune de SERRA DI FERRO.**II.2.4) Description des prestations :** Collecte et mise en décharge des déchets sur Serra di Ferro, Porto Pollo, Petra-Rossa, Tassinca, Alzeddu, Stillicioni, Cupabia.**II.2.5) Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**Valeur hors TVA :** 230.000 EUR.**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 24

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Marché renouvelable 1 fois**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :** non**II.2.14) Informations complémentaires :****II.2.1) Intitulé :** Commune de : Pila-Canale, Cognocoli Montichi, Guargualè, Urbalacone, Albitreccia, Col St Georges, Grosseto-Prugna, Sainte Marie Sicché, Cardo-torghia.**Lot n° :** 2**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)****Code CPV principal :** 90511200.**II.2.3) Lieu d'exécution****Code NUTS :** FRM01**Lieu principal d'exécution :** Communes de Grosseto Ste Marie Cardo Albitreccia Urbalacone Guargualè Pila Canale Cognocoli**II.2.4) Description des prestations :** Collecte et mise en décharge des déchets : Départ Cintronu : Grosseto-Prugna/ St Georges/ St Marie Sicché/ Cardo Turgia/ Albitreccia/ Urbalacone/ Guargualè/ Pila Canale/ Cognocoli / Décharge Viggianello retour Cintronu [total 157km]**II.2.5) Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**Valeur hors TVA :** 150.000 EUR.**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 24

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Marché renouvelable 1 fois**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :**II.2.1) Intitulé :** Tri sélectif : Cartons et verres.**Lot n° :** 3**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)****Code CPV principal :** 90511200.**II.2.3) Lieu d'exécution****Code NUTS :** FRM01**Lieu principal d'exécution :** Serra-di-Ferro Pila-Canale Cognocoli Guargualè Urbalacone Albitreccia, Grosseto Ste Mairie Cardo**II.2.4) Description des prestations :** Collecte du verre et des cartons sur les communes de Serra-di-Ferro, Pila-Canale, Cognocoli-Montichi, Guargualè, Urbalacone, Albitreccia, col St Georges, Grosseto-Prugna, Ste Marie Sicché, Cardo-Torghia**II.2.5) Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**Valeur hors TVA :** 60.000 EUR.**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 24

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Marché renouvelable 1 fois**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :**II.2.1) Intitulé :** Mise à disposition du terrain et bennes, tri et mise déchèterie des Encombrants.**Lot n° :** 4**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)****Code CPV principal :** 90511200.**II.2.3) Lieu d'exécution****Code NUTS :** FRM01**Lieu principal d'exécution :****II.2.4) Description des prestations :** Tri, et Mise en décharge des encombrants**II.2.5) Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**Valeur hors TVA :** 20.000 EUR.**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 24

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Marché renouvelable 1 fois**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE,
ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

03 août 2018 à 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au : 01 octobre 2018
ou

Durée en mois : (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 06 août 2018 à 14:00 **Lieu :** Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano
 428 Boulevard Marie Jeanne Bozzi
 20166 PORTICCIO

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montépiano, 20407, BASTIA,

Téléphone : [+33] 4 95 32 88 66,

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Fax : [+33] 4 95 32 38 55,

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 26 juin 2018

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 55

Par jugement en date du 19/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Deneuville Romain Cédric Denis

Villa 36, Rés. Mezzana

Rte de l'Aéroport

20290 Lucciana

Activité : Plaquiste

RM : N°805 173 325 (775.14.2B) Radié

Date de cessation des paiements :

19/09/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ,

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 56

Par jugement en date du 19/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

A Parata [SAS]

"La Piscine" Hameau de Mucchiatana

Route de Cap Sud

20215 Venzolasca

Activité : Restaurant [GR], et location de salle

RCS Bastia : B 751 704 479, 2012 B 261

Date de cessation des paiements :

19/12/2016

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 57

Par jugement en date du 19/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Facio [SARL]

"Sinequanone"

Centre Commercial La Rocade

RN 193 - 20600 Furiani

Activité : Confection féminine - Prêt à porter pour hommes

RCS Bastia B/420 890 188, 98 B 248

A fixé la durée de ce plan à 10 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

N° 58

Par jugement en date du 19/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

AML [SAS]

Lotissement Casamozza

Ld Bravone - 20230 Linguizzetta

Activité : VRD Terrassement - Assainissement - Mini Station d'épuration

RCS Bastia B/799 162 862, 2014 B 25

A fixé la durée de ce plan à 10 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

N° 59

Par jugement en date du 19/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Allegrini Jean-Louis

10, Place du Château

"U Castellu"

20220 Algajola

Activité : Restaurant - Location de chambres d'hôtes - Vente de produits Corses

RCS Bastia A/319 131 959, 2005 A 793

A fixé la durée de ce plan à 10 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

N° 60

Par jugement en date du 19/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Savignat Hervé Jean Marie - rue Saint François

Laboratoire Savignat, 20200 Bastia

Activité : Fabrication de prothèses dentaires

RM N° 400 538 963 [47.95.2B]

A fixé la durée de ce plan à 10 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

N° 61

Par jugement en date du 19/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Société Corse de Travaux Publics "SCTP" [SARL]

Ld Bravone, 20230 Linguizzetta

Activité : Entreprise de travaux publics

RCS Bastia B/487 472 698, 2005 B 1299

A fixé la durée de ce plan à 9 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

Pour extrait,
SCP Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce





REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

AVIS AU PUBLIC

**ETABLISSEMENT SERVITUDE DE PASSAGE
ET D'AMÉNAGEMENT - DÉFENSE DES FORÊTS
CONTRE LES INCENDIES (ZAL LAFT ET PISTE)
SUR LES COMMUNES DE VIVARIO**

La communauté de communes du centre Corse informe les propriétaires et ayant droits concernés qu'il va être procédé au porté à connaissance du projet de création de servitude de passage et d'aménagement DFCI sur le territoire de la commune de VIVARIO

Ci-dessous l'extrait du projet d'arrêté préfectoral :

Article 01 - objet :

En application des dispositions de l'article L.134-2 du code forestier, une servitude de passage et d'aménagement est établie au profit de la communauté de communes du centre Corse, sur les territoires de la commune de Vivario pour la réalisation d'équipements de Défense des Forêts contre les Incendies.

Ces ouvrages se composent d'une zone d'appui à la lutte ZAL, constituée d'une piste DFCI et d'une bande débroussaillée de largeur minimale totale de 100 m. D'un layon débroussaillé d'anticipation à la mise en oeuvre d'opérations de feu LAFT - d'une piste DFCI d'accès à un réservoir souple.

Article 02- localisation :

Les conditions d'application de la servitude, la liste des propriétés grevées par la servitude et de leurs propriétaires, les conditions d'affichage et de publication de la décision de constitution de la servitude ainsi que les moyens de recours administratif contre cette décision sont décrits dans le dossier tenu à la disposition du public et consultable au siège de la communauté de communes et à la mairie de Vivario pendant deux mois à compter du 28/06/2018, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi.

Les propriétaires pourront, pendant toute cette période, faire connaître par écrit leurs observations en les consignat sur le registre déposé en mairie ou bien en les adressant à : Mr le Directeur départemental des Territoires et de la Mer - SEBF - 8, Bd Benoîte Danesi - CS60008 - 20411 BASTIA Cedex 09

Communauté de communes Centre Corse
La Citadelle 20250 CORTE
Tél 04 95 47 04 04 Télécopie 04 95 47 71 78
www.centre-corse.com

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à BASTIA du 07/02/2018, il a été constitué une SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JEAN-MICHEL

Siège : Résidence Porto Cardo, 1136 Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia

Objet : Acquisition, administration, propriété, gestion, exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autre de biens et droits mobiliers corporels et incorporels, immeubles bâtis ou non, terrains et tous biens et droits immobiliers, dont elle a la propriété par suite d'apport, d'achat ou de construction.

La location à usage professionnel ou d'habitation, vide, meublée ou aménagée, et à titre exceptionnel la vente des biens et droits mobiliers et immobiliers dont elle serait amenée à se séparer dans le cadre de son activité civile.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : cinq cent euros, numéraire.

Gérante : Marie-Pierre THIERS, Résidence Porto Cardo, 1136 Route Supérieure de Cardo, 20200 BASTIA.

Cession de parts : libre entre associés, agrément des tiers par assemblée extraordinaire.

Immatriculation : RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 69

CHANGEMENT DE NOM

Mme STEFANI Prescillia, née le 05 août 1993 à Nancy [54000] France, demeurant Lot 83, Lieu dit Rasignani, 20290 Borgo, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de POGGIOLI.

N° 70

CHANGEMENT DE NOM

M. STEFANI Tony, né le 16 juillet 1996 à Nancy [54000] France, demeurant Résidence le Sémaphore, RDJ Lot A06, 20600 Bastia, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de POGGIOLI.

N° 71

AVIS

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 22 mai 2018, et du procès-verbal des décisions du président en date du 12 juin 2018 de la société **BALDASSARI FINANCES**, société par actions simplifiées dont le siège est à SAN NICOLAIO [20230] Résidence le Roi Théodore [814 654 091 RCS BASTIA], il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 200.000 euros par émission de 40.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 450.750 euros à 650.750 euros et les articles 6 et 8 des statuts modifiés en conséquence.

N° 72

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n°06 publiée au journal du 25/05/2018 au 31/05/2018 n°6719. **Il fallait lire :** Capital : 3000 euros au lieu de 300 euros

- **RCS de BASTIA** au lieu de AJACCIO

Pour avis, Le Président.

N° 73

Rectificatif à l'annonce Constitutive de la SAS KATANA HIBACHI parue en ce journal le 29-06-2018. Il fallait lire: Mickael Pierre NIEDDU (et non Micka indiqué par erreur). Le reste est sans changement. RCS: Ajaccio.

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/04/2018 à Bastia, enregistré au service des impôts de Bastia le 21/06/2018, Bordereau 2018 19230, Référence 2018 A 00957. M. Joseph CECCARELLI et Mme Joséphine CIAVALDINI demeurant ensemble à 20200 SANTA MARIA DI LOTA, immatriculé au RCS BASTIA 782 995 674, **ont confié à :**

La Société MAISON CECCARELLI, SAS au capital de 2.000 Euros, dont le siège social est 27, Rue Luce de Casabianca 20200 BASTIA, société en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, représentée par sa présidente Mme Marie Rose COSTANTINI. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de "débit de boissons 4ème catégorie" situé à 27-29, Rue Luce de Casabianca 20200 BASTIA, dont l'enseigne est "SNACK BAR L'AMIRAL".

Pour une durée d'une année à compter du 1er avril 2018, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis, Le locataire-gérant.

N° 75

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 22/06/2018, concernant la société RESTAURANT L'ORÉE DU BOIS, **lire "** Pour la réception des oppositions élection de domicile est faite tant pour la correspondance et le renvoi des pièces que pour la validité au siège social Restaurant l'Orée du bois Avenue Noël Franchini 20090 Ajaccio. "

N° 76

JF

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Teggia
20171 Monacia d'Aullène
530 332 261 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 05 juin 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société, malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Pour avis, La Gérance.

N° 77

LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 26 Juin 2018, la société A SPUSATA Sarl au capital social de 52.500.000 Euros, siège social Plage de Sagone 20118 COGGIA immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 442 764 171, représentée par Mlle FIESCHI VERONIQUE, **a donné en location-gérance à :** Monsieur NICOLAS PAUL SOULAGES, Demeurant rue du pigeonier 05400 Montmaur ; un fonds de commerce de "Restauration, Crêperie" exploité à Plage de Sagone 20118 Coggia à compter du 26 JUIN 2018 jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2018. Le contrat n'est pas renouvelable.

Pour avis,

DERNIERES MINUTES

N° 63

JOPI SARL

RCS Bastia 482 781 341

L'Assemblée générale extraordinaire du 02-06-2018 a voté à l'unanimité la résolution suivante : Nomination de Monsieur FELICELLI François Emmanuel né le 20-12-1983 à Bastia (2B) demeurant au 29 Lotissement Chiapatella - Folelli - 20213 Penta di Casinca de nationalité française avec effet au 02-06-2018, pour une durée illimitée. Il remplace Monsieur MITRIDATI Pierre-Alain démissionnaire à compter du 02-06-2018.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 64

" HYDRO-MARE "

SAS au capital de 6.667,00 €
Siège social : Chemin de l'Eglise
Ld Favale Lotissement Tenente
20129 Bastelicaccia
818 640 450 R.C.S. Ajaccio

Suivant décision du Président en date du 8/06/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 3.334,00 € afin de porter ce dernier à 10.001,00 €.

N° 65

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 27/06/2018, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI TALERO

Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles

Siège social : Avenue Christophe Colomb - Résidence l'Aniella 1 - 20260 CALVI

Capital : 1.000 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S. :** BASTIA

Gérant : Monsieur Fabien DUPRE demeurant Chemin de Rondoli - CALVI.

N° 66

AVIS

Le Directeur de la DNID, Les Ellipses, 3 ave du chemin de Presles 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de M. REETZ Ulrich décédé le 20/09/2010 à CALVI [20] a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 9938000556/lw.

N° 67

AVIS

Le 16/05/18 l'associé unique de la sas angie esthétique mobile [100euros, LD boda cardiglione 20167 alata, 808109847rcs ajaccio] modifie l'objet social: coiffure en salon et hors salon, prothésiste ongulair, entretien corporel, coaching conseil et suivie du bien être.

IDEAL FRAIS
Pêche & aqua Culture

TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable. Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...



Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



Livraisons sur toute la Corse

idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33
Immeuble Pozzo di Borgo
Entrée A Chemin de Loretto - 20090 - AJACCIO

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

ECS
ESPACE CORSE
SECURITE

Installations dans toute la Corse !

Votre Alarme à partir de **69 €**
HT / MOIS

ALARMES - VIDÉOSURVEILLANCE - COFFRES-FORTS
Tel: 04.95.46.85.69 - www.ecs.corsica

CORSE PISCINE POLYESTER

06 43 73 07 40
www.corsepiscine.com

CONTACT PUBLICITÉ ICN
CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 06 12 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr

ISULAPRO
Centre d'appels | Secrétariat | Recouvrement

Hôteliers, professionnels de la santé, Artisan et PME

Tél. : 06 01 03 36 90
contact@isulapro.com

OSEZ LA QUALITÉ !
ISULAPRO, au service de l'excellence

Avenue Paul Giacobbi,
Résidence Plein Sud - 20600 Bastia
www.isulapro.com

Une première bioplateforme publique pour la Corse

Viggianello fait une nouvelle fois figure de proue en matière de traitement des déchets. Le 20 juin dernier, la première bioplateforme publique de compostage de Corse y a été inaugurée par le Syvadec et la communauté des communes du Sartenais-Valinco. Équipement de valorisation, ce nouvel outil a pour but de réduire significativement la part des biodéchets en les transformant en un compost biologique qui sera utilisé pour l'agriculture locale.

Installée sur une surface de 2000m², la plateforme pourra accueillir jusqu'à 600 tonnes de déchets verts et 600 tonnes de biodéchets par an. Dans les prochains mois, le Syvadec prévoit de déployer un réseau complet de bioplateformes «au plus près du gisement et des producteurs» à Corte, Bastia, Ajaccio, en Balagne et sur l'Extrême-Sud. À terme, il est prévu que les biodéchets à enfouir, qui représentent

aujourd'hui 20 à 30% des déchets insulaires, soient réduits de 50%. ■ MP

Ajaccio: démolition aux Cannes

Top départ pour la démolition mécanique des entrées 21 et 22 de la Barre Mancini, dans le quartier des Cannes, à Ajaccio. Après une semaine de travaux préparatoires, la démolition proprement dite, au moyen d'une «pelle à grand bras», devrait être effectuée entre le 2 et le 13 juillet. Après quoi, s'ensuivra une phase consacrée à l'évacuation et au transport des gravats. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme de renouvellement urbain (PRU) qu'a mis en œuvre la Ville d'Ajaccio sur les quartiers des Cannes et des Salines, au travers d'une convention avec l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (Anru). Sur le quartier des Cannes, il était en effet prévu de démolir certains bâtis «trop vétustes» et «de réutiliser l'espace» ainsi libéré, soit pour reconstruire, soit pour ouvrir la zone. L'intervention sur la barre Mancini, d'un coût total estimé à 650 000 €, vise ainsi à établir une liaison entre la rue des Primevères et le bord de mer. ■ PMP



Photo Manon Perelli

Photo DR

46 jours

Les chiffres de la semaine

C'est la durée moyenne d'un CDD en 2017. Elle était de 112 jours en 2001 et les contrats de moins d'un mois, qui représentaient 57% des CDD en 1998, en représentaient 83% en 2017. Entre 1993 et 2017, la part des embauches en CDD est passée de 76% à 87%, et le taux d'entrée en CDD dans les entreprises de plus de 50 salariés a plus que quadruplé. Source : Dares

84 %

Les chiffres de la semaine

des Italiens seraient favorables à la mise en place d'une liaison aérienne directe entre la Corse et l'Italie, selon une étude réalisée par l'Agence du tourisme de Corse et Atout France auprès de la clientèle touristique italienne.

5,7 %

Les chiffres de la semaine

de progression en Corse en 2017 sur un an pour les principaux impôts perçus par l'État. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune progressent par exemple de 2,9% (322M€) et la TVA de 6,7% (408M€). La Corse est la première région de province en termes de progression, devant Pays de la Loire (+5,5%) et l'Occitanie (+4,6%).

Sources DGFIP, Corse économie

Pneu mieux faire



Quarante interventions, 8 500 pneus repêchés et, pour la seule année 2017, 3 200 kg de pneumatiques dûment envoyés au recyclage. C'est le bilan de l'opération «Pfu Zero sulle coste italiane», qui a pour but de récupérer les pneus usagés balancés à la mer sans autre forme de procès sur le littoral italien. La campagne 2018 s'est achevée à l'île sarde de l'Asinara. Les interventions effectuées cette année ont permis de récupérer 600kg de pneumatiques à Messine [Sicile], 400 à Trani [Pouilles], 1500 à Gaeta [Latium], 600 a Porto Venere [Ligurie] et 100 à l'Asinara. ■ PMP

Start-up island?

La Sardaigne n'est peut-être pas une start-up nation, mais elle est loin d'être à la traîne en matière d'entreprises innovantes dans le secteur des nouvelles technologies. On y dénombre plus de 175 start-up, dont 80% sont des sociétés à responsabilité limitée (SARL), 15% sont des SARL simplifiées et les 5% restants sont de type cooperative, consortium ou groupements d'intérêt économique. En janvier dernier, pour l'édition 2018 du salon de l'innovation électronique de Las Vegas, le Consumer électronique show (CES), la Région sarde s'est d'ailleurs offert un petit record, en étant la région d'Italie la mieux représentée lors de cet événement, avec 7 start-up sur les 40 en provenance de toute l'Italie. ■ PMP

N'oublier personne

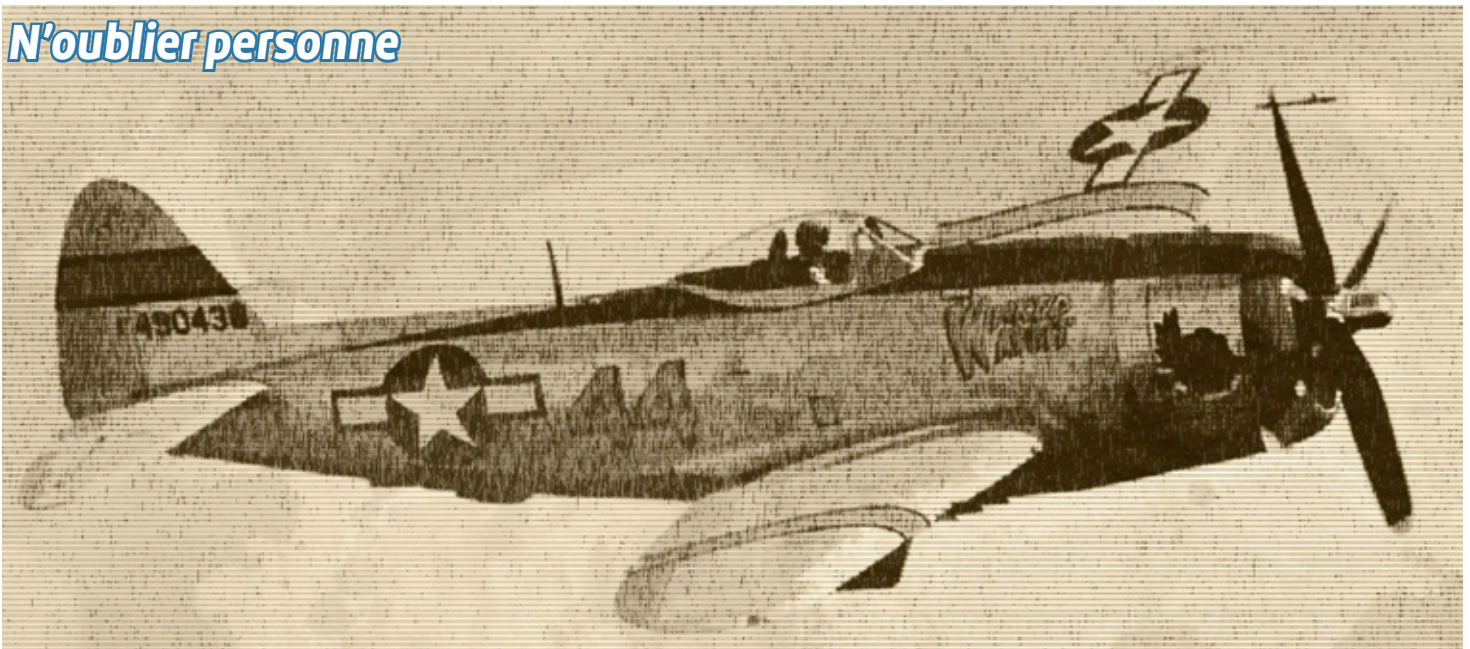


Photo DR

Du 26 juin au 5 juillet, un chantier de fouilles sous-marines mobilise une équipe composée de 12 membres du Groupement de plongeurs démineurs de la Méditerranée et d'une dizaine d'ingénieurs, archéologues et techniciens américains. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mission de la Defense POW/MIA accounting agency (DPAA) en vue de retrouver les soldats américains portés disparus lors des différents conflits survenus depuis la Seconde Guerre mondiale. S'agissant de cette guerre, outre les quelque 280 000 soldats US qui ont été identifiés et rapatriés peu après 1945, les efforts entrepris à partir des années 1970 ont permis de retrouver et identifier les dépouilles de près de 1000 Américains – militaires pour la plupart, mais aussi civils – afin qu'ils puissent être inhumés avec les honneurs. La DPAA a déjà mené en Corse un travail de longue haleine suite à la découverte, dans le massif de Cagna, des débris d'un avion bombardier B-25C Mitchell porté disparu en mai 1944, lors d'un vol de routine entre Ajaccio et Ghisonaccia. Au terme d'années de recherches autour du site du crash, les restes de cinq personnes étaient retrouvés puis identifiés et en mars 2011, la DPAA annonçait que le capitaine Lewis J. Geerlings; le 1^{er} lieutenant Ray F. Fletcher; le sergent-chef Edwin Elliott; le caporal Richard H. Loring et la volontaire de la Croix Rouge Carolyn Chapin pouvaient enfin être inhumés. Cette fois, les recherches, pour lesquelles la DPAA a sollicité le concours de la Marine nationale française vont porter sur l'épave d'un avion de chasse Republic P47 Thunderbolt abîmé en mer en 1944. ■ PMP

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : LA PARTIE A COMMENCÉ !



★ Congrès : choix du candidat et du programme

Dans un ouvrage à paraître, une trentaine de personnalités corses du monde culturel, social ou économique, parlent de leurs racines, leur parcours et leur attachement à la Corse. Voici, en avant première, extraits de ces entretiens, quelques illustrations et leurs contextes.

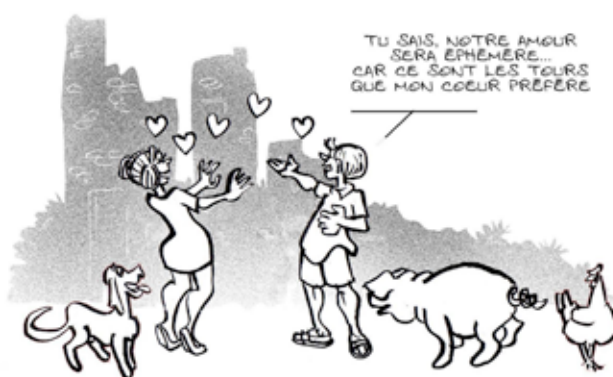
JEAN-CLAUDE ROGLIANO



est une personnalité incontournable dans le domaine littéraire en Corse.

Il raconte...

ses premières amours enfantines, son attachement aux vieilles tours de Calchetu ainsi que sa passion pour *Malcunciliu*, l'arbre maléfique qui lui inspira son *Berger des morts*. Jean-Paul Poletti lui fit une chanson alors que d'autres pensaient à le détruire.



* Réunion du mal (chanson de J.P. Poletti)



La sélection de la rédaction

Mythiques

Pour la 18^e année consécutive, la Ville d'Ajaccio, en partenariat avec la compagnie Le Thé à Trois et le soutien du Contrat de ville, organise à Ajaccio l'opération Théâtre dans les quartiers. Durant trois mois, le metteur en scène Paul Grenier dirige des ateliers de pratique théâtrale ouverts à tous (enfants, adolescents, adultes et seniors) en collaboration avec le centre social des Salines, le centre U Borgu et l'association des Jardins de l'Empereur. L'objectif de ce projet intergénérationnel est de créer, avec des comédiens amateurs, un spectacle de théâtre qui sera présenté dans cinq quartiers de la ville : un choix de textes, élaboré avec les interprètes, autour d'un thème donné. Au fil des éditions précédentes, il a par exemple été question de mixité, de mobilité voire d'errance, d'imaginaire. Cette fois, les participants ont été invités à travailler autour du thème «Mythiques», et à puiser non seulement dans le répertoire théâtral mais aussi dans celui du cinéma. L'occasion de revisiter des auteurs classiques (Molière, Rostand, Shakespeare, Tchekhov), modernes (Anouilh, Beckett, Ionesco, Pagnol, Tardieu et Williams) ou contemporain (Mouawad, Pommerat, Ribes, Lanoye) et d'aller voir du côté de réalisateurs tels que Lautner, Chabrol, Scorsese, Wenders... Une opportunité, également, de s'interroger sur le sens que nous donnons aujourd'hui au mot «mythique». Faut-il s'attacher à sa définition première, qui se réfère aux mythes antiques ? Y voir un synonyme de «culte», qui renvoie à ce qui est du domaine de l'anthologie ? Ou bien faut-il concilier ces deux approches ? Chacun s'est efforcé, par ses choix, d'apporter sa proposition de réponse. ■

Du 2 au 6 juillet, 21h. École Sampiero, école St Jean, Jardins familiaux des Cannes, école de Mezzavia, Rés. Petra di Mare/Les Salines. Entrée libre. www.leteatrois.com



Alalia, un oppidum corse...

Dans le cadre du festival Aleria Antica, l'historien et géographe Jean Castela a élaboré cette exposition qui retrace les différentes occupations du site archéologique d'Aleria et le situe dans son environnement méditerranéen. Grâce à des maquettes originales, des reconstitutions de mobilier archéologique en céramique, en métal (bronze, fer), des panneaux explicatifs, des visuels, elle apporte des éclairages sur les phases successives de l'implantation de l'homme sur le territoire d'Aleria et de la plaine orientale, mais aussi sur les rapports qu'entretenaient les insulaires avec les Phéniciens, les Grecs, les Étrusques puis les Romains. À noter que le 30 juin, à 18h, Jean Castela donnera une conférence sur «La Corse dans l'espace étrusque», que les 6, 7 et 8 juillet à 11h45, 16h00 et 17h30, sur le site archéologique d'Aleria, l'association Acta présentera des reconstitutions de combats de gladiateurs (tout public) et que les 6 et 7 juillet, à 21h30, la place du Fort Matra sera le cadre d'une séance de projections : *Le choc des Titans* suivi de *Hercule, les guerres thraces*. ■

Jusqu'au 16 septembre. Musée Jérôme Carcopino, Aleria. [04 95 46 10 92](tel:0495461092) & www.isula.corsica/patrimoine/

Fête du cinéma

Porto-Vecchio propose une déclinaison nuistrale de La fête du cinéma, l'opération de promotion nationale organisée du 1^{er} au 4 juillet par la Fédération nationale des cinémas français. Le service de l'audiovisuel de la Collectivité de Corse, en partenariat avec la Cinémathèque de Corse, l'association Portivechju di tandu, le CNC, la Ville et l'Office de tourisme de Porto-Vecchio, invite en effet à sortir du cadre des salles obscures pour une soirée en plein air, le 3 juillet à 21h, sur le parvis du Bastion de France à Porto-Vecchio ; avec un ciné-concert autour de la projection de Porto-Vecchio en vrac, réalisé à partir des archives d'André Biancarelli, suivi de la présentation d'un diaporama sur le thème «Porto-Vecchio avant-après». Par ailleurs, en partenariat avec l'Office municipal de tourisme, Corsica Pôle Tournages propose deux visites guidées de Porto-Vecchio dont une nocturne propice à la redécouverte du patrimoine corse grâce à des images d'archives projetées sur les bâtiments. ■

Les 3 et 4 juillet. Porto-Vecchio. [04 95 70 09 58](tel:0495700958) & www.ot-portovecchio.com





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 02 Juillet

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h40 La croisière bleue - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Soheib Bendcheik, entre courage et tourments - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h10 Noob - 18h30 Tarzan - 19h00 Entre deux feux - 19h30 Nutziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 La croisière bleue - 20h30 Soheib Bendcheik, entre courage et tourments - 21h25 Zikspotting - 21h40 Noob - 22h00 Clips Musicaux - 22h30 Nutziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutziale

Jeudi 05 Juillet

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 L'invention d'une île - 13h35 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 Concours de piano d'Epinal - 16h45 Noob - 17h05 Ci Ne Ma - 17h20 Associ - 17h50 La passion continue - 18h20 Why - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutziale - 19h40 Au-delà des grillages - 21h10 Menomena - 22h00 Tarzan - 22h30 Nutziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Why - 0h00 Nutziale



30

National



537

National

Mardi 03 Juillet

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 10h40 Associ - 11h10 Zikspotting - 11h25 Tarzan - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Why - 14h30 100% Rock - 17h30 Zikspotting - 17h45 A votre Service - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutziale - 19h40 La passion continue - 20h20 Why - 21h20 Noob - 22h30 Nutziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h40 Autoroute Express - 0h00 Nutziale

Vendredi 06 Juillet

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 11h35 La passion continue - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Entre deux feux - 13h15 Tarzan - 14h30 Fiera di l'alivu - 14h50 La croisière bleue - 15h05 Au-delà des grillages - 17h10 Noob - 17h45 Concours de piano d'Epinal - 18h35 L'invention d'une île - 19h30 Nutziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Ben Bop - 21h15 Des hommes d'influence - 22h10 Noob - 22h30 Nutziale - 22h40 Soheib Bendcheik, entre courage et tourments - 23h40 A votre Service - 0h00 Nutziale



95

Bastia

Mercredi 04 Juillet

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Des hommes d'influence - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 La passion continue - 13h10 Ci Ne Ma - 13h25 Zikspotting - 14h30 Ben Bop - 15h20 Entre deux feux - 16h45 Noob - 17h25 Zikspotting - 17h40 Soheib Bendcheik, entre courage et tourments - 18h40 Des hommes d'influence - 19h30 Nutziale - 19h40 L'invention d'une île - 21h25 La passion continue - 21h50 A votre Service - 22h00 Associ - 22h30 Nutziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



EXPO

Musa d'un peuple

*Les poètes
ont en voir
de toutes
les couleurs*

Dominique Appietto / Jean-Dominique Davanne
Bernard Filippi / Joëlle Garcia / Marie-Paule Guiderdoni
Chantal Maroselli / Jackie Pianelli / Françoise Ricardoni
Johana Sanna / Vanina Van Schirin



ESPACE DIAMANT Entrée libre

27 juin au 5 juillet 2018

Du lundi au vendredi 10h-12h et 13h-18h - Le samedi 14h-18h